



NATIONS
UNIES

A



Conférence mondiale de la Décennie
des Nations Unies pour la femme :

Egalité, développement et paix

Copenhague, Danemark
14-30 juillet 1980

Distr.
LIMITEE

A/CONF.94/L.22/Add.3/Corr.1
30 juillet 1980

FRANCAIS

Original : ANGLAIS/FRANCAIS

Point 11 de l'ordre du jour

Chapitre V

RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DECISIONS PRISES
PAR LA CONFERENCE AU SUJET DE CES RAPPORTS

B. Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. Ali BENBOUCHTA (Maroc)

Rectificatif

1. Ajouter le texte suivant après l'alinéa i), qui a trait au document A/CONF.94/C.2/L.9/Rev.1 : Les représentantes du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Suisse, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Islande */ , d'Israël et de la Yougoslavie ont fait des déclarations pour expliquer leur vote ou formuler des réserves.
2. Ajouter le texte suivant après l'alinéa iv), qui concerne le document A/CONF.94/C.2/L.25 : Les représentantes d'Israël, de l'Autriche, des Etats-Unis d'Amérique, du Lesotho, du Liban, du Guatemala et de l'Algérie ont fait des déclarations pour expliquer leur vote ou formuler des réserves.
3. Ajouter le texte suivant après l'alinéa v), qui concerne le document A/CONF.94/C.2/L.26 : Les représentantes du Lesotho et de la Trinité-et-Tobago ont fait des déclarations pour expliquer leur vote ou formuler des réserves.
4. Ajouter le texte suivant après l'alinéa vii), qui a trait au document A/CONF.94/C.2/L.60 : Les représentantes des Etats-Unis d'Amérique, du Maroc, du Luxembourg */ , de l'Autriche, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Viet Nam, de la Suisse, de la Turquie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Iraq, du Honduras, de l'Ouganda, de l'Afghanistan, de la Trinité-et-Tobago, de la Tunisie, de l'Inde, de l'Angola, de Chypre et du Nigéria ont fait des déclarations pour expliquer leur vote ou formuler des réserves.

*/ Au nom des membres de la Communauté économique européenne.